

SERVICE ACHATS/MARCHES

marches-contrats.cpam-herault@assurance-maladie.fr

☎ 04.99.52.53.12

Montpellier, le 6 mai 2026

Objet : **Marché N° 34-26/20**
 Travaux de peinture

Madame, Monsieur,

Nous avons le plaisir de vous consulter pour un marché de travaux de peinture sur les sites de Béziers et Montpellier de la CPAM de l'Hérault.

La CPAM de l'Hérault est un organisme privé gérant un service public, organisme de Sécurité sociale soumis à l'arrêté du 19 juillet 2018 portant règlement sur les marchés publics des Organismes de Sécurité sociale, ainsi qu'au code de la commande publique applicable depuis le 1^{er} avril 2019.

La présente consultation est passée sous la forme d'une procédure adaptée conformément aux articles L. 2123-1, R. 2123-1 1° du code de la commande publique. Il se réfère au CCAG-Travaux issu de l'arrêté du 1^{er} avril 2021.

Le marché prend la forme d'un accord cadre à bons de commande. Il prendra effet à compter de sa notification sur la plateforme « Place » et se terminera le 30/10/2026 au plus tard.

L'ensemble des travaux est détaillé dans le CCTP et le bordereau de prix. Les travaux s'exécuteront au fur et à mesure des besoins, après la notification de bons de commande.

Le marché se compose de deux lots distincts, conformément à l'article L.2113-10 du code de la commande publique :

- Lot N° 1 : Travaux de peinture sur le site de l'Hours à Béziers,
- Lot N° 2 : Travaux de peinture sur le site de Gambetta à Montpellier

Chaque lot constitue un marché et la CPAM de l'Hérault se réserve la possibilité d'attribuer un lot ou l'ensemble des lots à un même candidat.

Le montant maximum de l'accord cadre s'élève à 45.000 € HT, dont 30.000 € HT pour le lot N° 1 et 15.000 € HT pour le lot N° 2.

Le dossier de consultation est à disposition des candidats sur la plateforme
<https://www.marches-publics.gouv.fr>, il comprend :

- La présente lettre de consultation valant règlement de consultation,
- L'acte d'engagement (ATTR11) et le bordereau de prix valant DPGF/BPU et DQE,
- Le CCAP,
- Le CCTP,

- Le cadre de réponses techniques correspondant à l'offre technique du candidat,
- Le livret de sécurité du prestataire.

Conformément à l'article R. 2132-7 du code de la commande publique, les communications et les échanges d'informations lors de la passation du marché auront lieu par voie électronique sur cette plateforme.

Si vous êtes intéressés, votre proposition devra obligatoirement être déposée de façon dématérialisée via la plateforme <https://www.marches-publics.gouv.fr> pour mercredi 5 juin 2026 – 17 h 00, dernier délai.

Le délai de validité des offres est fixé à 90 jours à compter de la date limite de remise des offres. Toute proposition parvenue hors délai sera rejetée.

La visite du site est facultative. Deux visites sont prévues :

- Mardi 19 mai 2026 à 10 h 30 pour le site de Gambetta à Montpellier,
- Jeudi 21 mai 2026 à 10 h 30 pour le site de l'Hours à Béziers.

Une attestation de visite sera remise aux candidats.

Au préalable, les candidats sont priés de prendre contact auprès de :

- Mme F. GUEZ : frederique.guez@assurance-maladie.fr
- Mme E. CALOIN : esther.caloin@assurance-maladie.fr

Les dates fixées ci-dessus sont définitives : l'organisme ne proposera pas ultérieurement de dates supplémentaires à la demande des candidats. En revanche, l'organisme se réserve le droit de définir de nouvelles dates s'il l'estime nécessaire.

Le délai de validité des offres est fixé à 90 jours à compter de la date limite de remise des offres.

Votre proposition comportera obligatoirement :

- L'acte d'engagement (ATTRI1) dûment complété et signé ;
- Le DPGF-BPU et DQE (2 onglets, 1 pour chaque lot) ;
- Le cadre de réponses techniques complété et signé ;
- L'attestation d'assurance RC et décennale en cours de validité ;
- Le nom des intervenants avec leurs cartes d'identité et professionnelles,
- Un RIB ;
- Les attestations fiscales et sociales à jour. Dans le cas du candidat ne peut pas fournir ces documents dans un délai de 5 jours ouvrés, le marché sera attribué au candidat suivant dans l'ordre de classement ;
- Fiches techniques des matériaux et matériels ;
- Garantie des matériels ;



**l'Assurance
Maladie**

Agir ensemble, protéger chacun

Hérault

L'offre économiquement la plus avantageuse sera appréciée en fonction des critères suivants :

- Prix : 50 % ;
- Valeur technique (appréciée à la lecture du cadre de réponses techniques du candidat) : 40 % dont :
 - Matériels proposés (joindre les fiches techniques des matériels proposés) : 20% ;
 - Méthodologie et moyens humains : 20 %
- Développement durable : 10% : mesures prises pour le recyclage, la valorisation ou l'élimination des déchets).

Le règlement interviendra 30 jours à réception de la facture, par virement.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Le Responsable service Achat marché

P. KAPPES